

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 08 décembre 2014 à 19h00**  
**Présidence : M. Thierry Cretegny**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à la majorité (1 abstention).

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 octobre 2014
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 07/2014 relatif au budget 2015**
6. **Préavis municipal N° 08/2014 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 190'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour le changement de la surface des courts de tennis**
7. Propositions individuelles

**1. Appel**

42 Conseillers participent à la séance, 6 excusés, 2 absents

**2. Procès-verbal du 27 octobre 2014**

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention)

### 3. Communications du Président

J'aimerais faire une remarque préliminaire à propos du dernier Conseil. D'après son ordre du jour, il est vrai que ce Conseil s'annonçait relativement serein. La tension a cependant pris l'ascenseur quelques minutes avant, au moment du comptage des absences excusées, puis a atteint son paroxysme 5 minutes avant le début de la séance : allait-on marquer l'histoire de la commune en ce 27 octobre, en devant renoncer à tenir le Conseil pour n'avoir pas atteint le quorum ? Finalement à 20h00 moins 2min, quand le 26<sup>ème</sup> conseiller est entré, la tension est heureusement redescendue.

Je ne veux absolument pas juger les motifs d'absence, soyez assurés que je ne vise personne en particulier. La question se situe plutôt au niveau du collectif. Il est difficile de ne pas voir une corrélation entre l'épaisseur de l'ordre du jour et le taux d'absentéisme. Et cela me pose un problème. Certes, l'ordre du jour ne contient que le taux d'imposition, la Commission des Finances et alignée avec la Municipalité. La discussion ne s'annonce pas très animée et une voix pour de plus ou de moins ne changera pas la probable unanimité qui se dégagera. Mais au-delà du côté quantitatif, chaque conseiller, en votant les conclusions de la Commission des Finances, reconnaît, valide et valorise le travail de la Municipalité et celui de la Commission. Par respect pour ces deux entités et notre fonction de conseiller, on peut espérer une représentation raisonnable du plénum. Finalement avec un petit ordre du jour comme celui de la dernière séance, le conseil devait être court. Ce fut le cas, à 20h50 la plupart des conseillers étaient à la maison sans avoir forcément ruiné leur soirée ni avec le sentiment de s'être déplacés pour rien. Merci d'en prendre note.

#### **Résultats des Votations fédérale du 30 novembre 2014**

Nous sommes comme d'habitude dans la ligne des résultats du canton :

L'initiative « Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux) »

**Refusée avec 217 OUI / 537 NON**

L'initiative « Halte à la surpopulation – Oui à la préservation durable des ressources naturelles »

**Refusée avec 115 OUI / 648 NON**

L'initiative « Sauvez l'or de la Suisse (initiative sur l'or) »

**Refusée avec 115 OUI / 644 NON**

La participation est semblable aux précédents scrutins, de l'ordre de 53 %.

Merci à l'équipe du bureau élargi pour le travail de dépouillement efficace.

Je vous annonce les dates des séances du Conseil en 2015, qui ont été définies avec la Municipalité. Il s'agit des :

Lundi	27 avril 2015	20h00
	22 juin 2015	20h00
	28 septembre 2015	20h00
	09 novembre 2015	20h00
	14 décembre 2015	19h00

Le conseil du 09 novembre est susceptible d'être annulé en cas d'absence de préavis.

Après le retour favorable du canton sur le projet de révision du règlement du Conseil, j'aurais voulu pouvoir vous annoncer que le projet était dans les mains de la Municipalité. Mais malheureusement les derniers figolages prennent un peu plus de temps que prévu. J'espère que ce n'est qu'une question de quelques jours et que nous pourrons quand même tenir l'objectif de présenter un préavis au prochain conseil.

#### **4. Communications de la Municipalité**

##### **a) M. Michel Roulet, Syndic**

--

##### **b) M. L.-D. Martin**

Après une longue période de disette vous allez à nouveau entendre parler de « Tuyaux »

##### **Réseau d'eau de l'Institution de l'Espérance**

Cette fois c'est l'Etat de Vaud qui me pousse à venir sur ce sujet. En effet dans le cadre de l'établissement du PDDE, comprenez par là « Plan Directeur de la Distribution de l'Eau », lors de son approbation par le SCAV (Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires), ce dernier a posé ses conditions relatives au réseau de distribution « privé » de l'Institution.

Nous avons tenté de reporter cette exigence au plus loin mais en vain.

En résumé, la commune doit reprendre le réseau de l'Institution et démolir le réservoir Jotterand, lequel ne sera à l'avenir plus utilisé pour alimenter le réseau de cette institution. Par conséquent nous avons dû repenser la problématique de la remise en pression de la zone 4 du réseau d'irrigation, dont la pompe se situe dans le local du réservoir à démolir.

Une solution à ce problème technique ainsi que les conditions du SCAV vous seront données dans le détail lors de la dépose d'un préavis pour un prochain conseil.

Actuellement l'Institution procède à la remise à niveau de son réseau, avec le remplacement de vieilles conduites et de vannes.

### **Réseau d'eau**

Cette semaine l'entreprise mandatée, est sur le point de terminer le contrôle et le service de toutes les vannes du réseau soit plus de 860 pièces (il s'agit en particulier des vannes de réseau, de bornes hydrant et concessions privées). Ce travail s'est fait sur 2 ans.

Cette opération aura permis à notre fontainier de se familiariser avec toutes ces installations et de remettre en état certaines vannes enfouies ou défectueuses.

### **Réseau des Egouts**

Pour votre information, au début de l'année prochaine, nous allons procéder au contrôle général du séparatif de la commune, par la méthode de l'enfumage des collecteurs des eaux usées.

En 2 mots, il s'agit d'insuffler de la fumée dans les chambres d'eaux usées, bien sûr non nocive. Si cette fumée ressort par un chéneau, d'une grille de récupération de l'eau, d'une cour ou d'une route (la commune n'est pas parfaite bien sûr), alors cela voudra dire que .... Problème il y a !

Des informations seront données par un tout-ménage en temps utile.

### **c) M. R. Corthay**

### **Vestiaires du foot**

Concernant les vestiaires et les douches de la société de football, une délégation de la municipalité s'est rendue à St-Prex pour visiter le chantier de leur nouveau centre sportif, afin de se faire une idée et pour comparaison des prix.

### **d) M. P. de Mestral**

--

**e) M. J. M. Fernandez**

--

**5. Préavis Municipal N° 07/2014 relatif au budget 2015**

La parole est donnée à M. R. Demont (rapporteur) pour la Commission des Finances qui lit les conclusions.

La Commission des Finances composée de M. F. Magnollay (Président), de MM R. Demont (rapporteur), J.-L. Rochat, M. Thomson et C. Delétra, à l'unanimité propose au Conseil :

1. D'adopter le projet de budget 2015 de la commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 81'129.00.

**Discussion**

- M. Furrer remercie la Municipalité pour ce préavis bien fourni. P. 7, péréquation / p. 16, factures sociales, ventilation selon une échelle assez complexe, il aurait aimé avoir les chiffres pour voir où l'on se situe. Point de détail : p. 2 administration générale et p. 10 question concernant le collège des Ecureuils : 2 classes sont devenues une salle de rythmique, cela influence-t-il le montant ?
- M. J.M. Fernandez, oui, la salle de rythmique correspond à une salle spéciale et cela représente une autre catégorie, un autre pourcentage, donc un autre coefficient est pris en compte.
- M. M.-O. Christinat, impôt frontalier, aimerait avoir plus d'informations.
- M. M. Roulet, dès maintenant et jusqu'à fin février, toutes les entreprises implantées à Etoy doivent nous fournir les détails de leurs frontaliers. La France rétrocède aux Cantons un montant qui est réparti pour : ½ aux cantons et pour ½ aux communes. Ces dernières années, les chiffres concernant les frontaliers tendent à augmenter de 10% chaque année.
- M. B. Gmür, p. 24 pt 21 Impôts, concernant les personnes morales, demande des explications. Le nombre d'implantations ou de départs d'entreprises est-il important ?
- M. M. Roulet, ponctuellement la fluctuation, entre arrivée et départ des entreprises, peut être importante.
- M. B. Gmür, alors on ne s'affole pas ?
- M. L. Magnollay, p. 25 pt 30.3113 achat mobilier et équipement global, montant de CH 57'000.-, demande des explications.

- M. R. Corthay, ce montant global, concerne tous les bâtiments. Cette année, pour les Communaux II, le mobilier a été payé par l'ASSAGIE.
- M. B. Gmür p. 27 /363.3113, achat mobilier et équipement pour un montant de CHF 25'000.-, leasing pour l'ensemble des tableaux interactifs (communaux I et II) avec un taux d'intérêts à 0 %, bravo.
- M. J.M. Fernandez, cela concerne uniquement « les Communaux II ». 12 tableaux ont été loués, avec garantie et entretien (pour « les communaux I » ils avaient été achetés).
- M. C. FÜRER, pt 451 déchets urbains, constate une baisse, est-ce à compenser ?
- M. P. de Mestral, les déchets encombrants (budget 2014), cette année nous avons pris les chiffres de 2013, mais effectivement il est constaté une baisse des déchets. Peut-être les gens passent-ils par d'autres filières comme retour aux magasins.
- M. C FÜRER, et concernant le fer blanc ?
- Mme I. Ciampi, sur les factures ce n'est pas séparé.
- M. B. Gmür, ASSAGIE, montant forfaitaire, pourquoi pas de comptage ?
- M. J.M. Fernandez, le forfait couvre nos collaborateurs pour la cantine.
- M. B. Gmür, effectif à Etoy stable, toute petite augmentation. p. 31 poste 72.3511.1 participations à la facture sociale, est-ce le baromètre du Social. Quels sont les indices ? Y-a-t-il moins de gens dans le besoin ?
- M. M. Roulet, non, ce chiffre est calculé de manière péréquative. La facture sociale prend 14 point d'impôts. Le chiffre global du Canton augment toujours (+4%). Probablement même plus haut. Ce chiffre n'a rien à voir avec la population.

La parole n'étant plus demandée, le débat est clos et nous passons au vote :

- Vu le préavis N° 07/2014 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des Finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D'adopter le projet de budget 2015 de la commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 81'129.00

**Accepté à l'unanimité**

**6. Préavis N° 08/2014 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 190'000.00 au Tennis Club d'Etoy pour le changement de la surface des courts de tennis**

La parole est donnée à M. J.-L. Rochat (rapporteur) pour la Commission des Finances qui lit les conclusions :

La Commission des Finances composée de M. F. Magnollay (Président), de MM J.-L. Rochat (rapporteur), J.Buclin, R. Demont, M. Thomson et C. Delétra, à la majorité propose au Conseil :

D'autoriser la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt sans intérêt d'un montant maximum de CHF 190'000.00 et d'une durée de 10 ans maximum, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, remboursable par la subvention du fonds du sport de CHF 41'527.00, la libération d'une obligation de CHF 30'000.00 puis par 10 tranches annuelles de CHF 12'000.00, entre 2015 et 2024.

**Discussion**

- M. B. Gmür, étonné de n'avoir pas vu passer le rapport d'une commission ad-hoc. Pour une clause du besoin. Pas de véritable poids d'une commission, ne sait pas s'il y a eu des rapports de qualité / prix.
- M. T. Cretegy, c'est une décision purement financière.
- M. B. Gmür, oui mais qui commande paie ou dans ce cas avance de l'argent. C'est une aide au financement, un prêt. N'est pas contre cette initiative mais aurait bien vu une étude.
- M. F. Magnollay, il s'agit d'un placement
- Mme M.-L. Magnenat, félicite le Club d'avoir fourni un rapport extrêmement fouillé.
- M. V. Payot, les comptes de la société ont-ils été vus ?
- M. F. Magnollay, oui les années 2012 – 2013 et 2014.
- Mme V. Hüsler, aurait aimé connaître, dans la demande, la durée de vie du revêtement. Remercie la commission d'avoir œuvré dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, le débat est clos et nous passons au vote :

- Vu le préavis N° 08/2014 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil autorise la Municipalité à octroyer au Tennis Club d'Etoy, un prêt sans intérêt d'un montant maximum de CHF 190'000.00 et d'une durée de 10 ans maximum, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, remboursable par la subvention du fonds du sport de CHF 41'527.00, la libération d'une obligation de CHF 30'000.00 puis par 10 tranches annuelles de CHF 12'000.00, entre 2015 et 2024.

**Accepté à la majorité (2 abstentions)**

### **7. Propositions individuelles**

- Mme V. Elamly, remercie la Municipalité pour la pose de luminaires sur la servitude entre la route de la Plantay et la route de Deux-Communes. Serait-il possible d'en installer sur toute la longueur de la servitude ?
- M. L.-D. Martin, effectivement il a été posé 3 luminaires durant les travaux dans le secteur où la Commune de Buchillon construit ses nouveaux immeubles. Ce n'est pas un gros travail et pense que la Municipalité va étudier la question.
- M. V. Payot, le Téléthon s'est déroulé le week-end dernier et cette année, exceptionnellement, cela a été organisé en 2 phases :
  - 1) stands à la déchetterie – Hornbach – Buchillon – St-Prex
  - 2) par un train d'eau (transport d'eau) entre le lac de Neuchâtel et le lac Léman (St-Prex). L'amicale a fait une excellente réception au bord du lac à St-Prex. Les stands ont par conséquent été ouverts moins longtemps. Recette CHF 10'000.00.
- Mme M.-L. Magnenat, demande un éclairage coté lac quand on arrive en train, à la gare d'Etoy, la rampe passage sous voie et mal éclairée.
- M. M. Roulet, il y a eu un cumul entre une panne de l'éclairage public de la rampe et 3 lampes qui ne fonctionnent pas sur les quais. Notre éclairage a été réparé dernièrement. Mais sur les quais il faut demander aux CFF.
- M. T. Jakob, a constaté que ceux-ci fonctionnent à nouveaux ces derniers jours.
- M. T. Cretegnny, concernant les fenêtres de l'Avent, M. C. Delétra a besoin de monde, feuille pour s'inscrire.
- M. F. Magnollay, quartier Couillet, on voit actuellement sortir cet énorme bâtiment, quelle est l'affectation du bâtiment ? (derrière le tennis)
- M. M. Roulet, le chantier va de l'avant, 60 % est déjà réservé par des entreprises de Nyon et le 40% reste disponible. (Administratif et artisanal).
- M. C Fürer, l'horloge du collège est-elle réparée ?



- M. R. Corthay, pas réparée, mais remise à l'heure ...
- Mme S. Buchet, barrières intersection du chemin de la Vaux et le chemin des Ecoliers, les véhicules sont maintenant parqués derrière les barrières.
- M. M. Roulet, nous allons mettre des panneaux avec mise à ban et ainsi pouvoir sanctionner.

Séance levée à 20h00

**Prochain rendez-vous : lundi 27 avril 2015 à 20h00**

Le Président



Thierry Cretegy



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz